

POWERNEXT SA

Société Anonyme au capital de 11 481 500 euros

Siège social : 5 boulevard Montmartre 75002 Paris

**PROCES-VERBAL DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 4 SEPTEMBRE 2008**

-=-=-

L'an deux mil huit, le 4 septembre à 15 heures, les Administrateurs de la Société Powernext SA se sont réunis en Conseil au siège social de la Société.

Sont présents et ont élargé la feuille de présence :

- Monsieur Pierre BORNARD, Président ;
- ATEL, administrateur, représenté par Monsieur Pascal HAMAMDJIAN ;
- EDEV SA, administrateur, représenté par Monsieur Philippe TORRION ;
- ELECTRABEL SA, administrateur, représenté par Monsieur Philippe DEVREUX ;
- ENEL TRADE SpA, administrateur, représenté par Monsieur Ingmar WILHELM ;
- EON EUROPA, administrateur, représenté par Monsieur Antonio HAYA-SEGOVIA ;
- GRTGAZ, administrateur, représenté par Monsieur Philippe GARNIER ;
- COGAC, administrateur, représenté par Monsieur Bertrand FAUCHET ;
- Monsieur Emanuele COLOMBO, administrateur ;
- Monsieur Philippe DUPUIS, administrateur ;
- Monsieur Alain FIQUET, administrateur.

Les membres du Conseil d'administration suivants, excusés, avaient donné pouvoir :

- HGRT SAS, administrateur, représenté par Monsieur Pierre BORNARD ;
- Monsieur Jan GESQUIERE, administrateur, représenté par Monsieur Emanuele COLOMBO ;
- Monsieur Olivier LAVOINE, administrateur, représenté par Monsieur Pascal HAMAMDJIAN ;

Les membres du Conseil d'administration suivant étaient excusés :

- TOTAL GAZ ELECTRICITE HOLDINGS FRANCE, administrateur, représentée par Monsieur Philippe CHAUVAIN ;
- Monsieur W.A. KEUS, administrateur ;
- Monsieur Mel KROON, administrateur.

En présence de Messieurs Nigel HAWKINS qui succède à Monsieur Ingmar WILHELM comme représentant permanent d'ENEL au Conseil, Jean-François CONIL-LACOSTE, Directeur Général, et Thierry MORELLO, Secrétaire du Conseil. Mme Emeline SPIRE, directeur adjoint pôle marchés physiques et M. Jean-Pierre GOUX, directeur adjoint pôle marché financiers et gaz ont également été entendus par le Conseil au titre des points divers.

Quorum

Le Président constate que le quorum est atteint. Il fait énoncer les pouvoirs par le Secrétaire qui les vérifie.

Ordre du jour

Le Conseil délibérera sur les points suivants :

1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 4 juillet 2008,
2. Approbation des règles de marché Powernext® Commodities et Powernext® Derivatives

Le Conseil sera informé sur les points suivants :

3. Avenant de prolongation de la lettre d'intention avec Belpex et EEX
4. Points sur les projets en cours :
 - Gaz
 - Beethoven
 - CWE
5. Calendrier des prochains Conseils
6. Questions diverses

* *
*

En préambule le Président propose aux administrateurs de se présenter afin que chacun se connaisse après les modifications récemment intervenues dans la composition du Conseil d'administration.

1. Approbation de procès-verbaux du précédent Conseil

Résolution n°1				
Le Conseil approuve le procès verbal du Conseil d'administration du 4 juillet 008 sous réserve d'une rectification faite en séance et intégrée dans le procès verbal.				
Absents au moment du vote :		Ont voté pour:	Ont voté contre:	Se sont abstenus:
		Unanimité		
Majorité requise	1/2	La résolution est :	Adoptée	

Pour ce qui concerne les différents comités du Conseil d'administration, le Président propose de maintenir la composition du Comité de la stratégie inchangé, Monsieur P.TORRION remplaçant M.P.HUET, et proposera au prochain Conseil une composition pour les comités des rémunérations et d'audit.

2. Approbation des règles de marché Powernext® Commodities et Powernext® Derivatives

Le Président rappelle le périmètre de ces règles et les travaux du Comité des Règles de Marché et des Contrats. Il indique, en réponse à une question, que ces règles ne portant pas sur le spot électrique, elles n'intègrent pas les conclusions de l'enquête de la CRE concernant les pics de prix de novembre 2007. Les règles de Powernext Day-ahead seront revues dans le cadre des règles de marché d'EPEX Spot.

Résolution n°2				
Le Conseil approuve les règles de marché Powernext® Commodities et Powernext® Derivatives. Il laisse au Directeur général le soin de procéder aux ajustements résultant des dernières consultations du marché ou des régulateurs, à condition que ces ajustements restent mineurs.				
Absents au moment du vote :	Ont voté pour:	Ont voté contre:	Se sont abstenus:	
	Unanimité			
Majorité requise	2/3	La résolution est :	Adoptée	

3. Avenant de prolongation de la lettre d'intention avec Belpex et EEX

Le Directeur général indique qu'un avenant repoussant la fin prévue des négociations en vue d'intégrer Belpex à EPEX Spot au 31/12/2008 a été signé avec Belpex et EEX. Ces négociations sont importantes et doivent se poursuivre à un rythme accéléré.

APX semble vouloir rester à l'écart bien qu'ayant manifesté un intérêt pour coopérer sur le système de négociation. Une rencontre avec Bert den Ouden a eu lieu récemment à cet effet, au cours de laquelle le Directeur général a proposé à son homologue de réfléchir à une coopération système qui soit assortie d'un engagement d'APX de rejoindre EPEX Spot dans un délai de l'ordre de deux ans.

4. Point sur le projet GAZ

Monsieur JP.GOUX, responsable du projet Gaz, a donné une présentation à l'aide de transparents de l'état d'avancement du projet. En synthèse, une forte attente du marché, une très bonne coopération entre les GRT qui ont modifié leur contrat d'acheminement et Powernext et la bonne connaissance du marché et de ses aspects techniques par ECC facilitent l'avancement du projet. Sont à surveiller : l'approbation du projet par les régulateurs et en particulier l'agrément d'ECC par l'AMF et le fait que le planning soit serré pour la préparation des membres. La date de lancement prévue se situe dans la deuxième quinzaine de novembre.

Le Président rappelle qu'il faut que Powernext achève les quelques actions en suspens du dossier Commission Bancaire afin de faciliter son passage devant les régulateurs. Il informe le Conseil que le plan d'affaires révisé du gaz, qui ne montre pas des résultats différents du plan initialement validé en juillet 07, sera intégré dans l'examen du plan d'affaires général de Powernext par le prochain Comité d'audit, dans le cadre de la procédure budgétaire.

M. Philippe GARNIER donne quelques éléments de contexte sur les modifications structurelles apportées par les GRT, en lien avec la CRE, et qui faciliteront l'insertion du marché :

- Fusion des hubs du Nord de la France,
- Etablissement d'un tarif pour les quatre prochaines années qui prévoit, notamment, la gratuité des frais variables pour les nominations issues des échanges sur les bourses,

- La question de l'équilibrage à un pas horaire ne devrait pas se poser à court terme pour le marché de gros.

5. Point sur le projet Beethoven

Mme Emeline SPIRE, responsable du projet, présente son avancement à l'aide de transparent. Au cours de la présentation, les points de discussion suivants sont relevés :

- Le dossier fiscal est épineux et le service des agréments semble, au moins en première approche, adopter une attitude assez formaliste ;
- Dans le cadre de l'appel d'offre sur le système unifié de fixage qu'utilisera EPEX Spot SE, appelé NAS (New Auction System), des différences d'approche de la question des SI entre EEX et Powernext émergent et nécessitent des discussions en vue de converger. Les questions de l'étendue de l'externalisation, du contrôle d'EPEX sur le système et de son prix versus sa richesse fonctionnelle et ses performances se posent. Au sujet du prix, les partenaires doivent se donner un montant plafond qui intègre l'investissement initial et les frais d'exploitation qui devrait être inférieur au total des coûts actuels pour EEX et Powernext pris séparément ;
- Un point de vigilance existe sur les futures où les volumes de Powernext ont, au cours de l'été, décroché par rapport à ceux d'EEX, Powernext se situant plutôt autour de 8% des volumes d'EEX à comparer à une participation de 25% (20/80). Le management d'EEX a déjà pointé du doigt cette évolution négative et a demandé une actualisation du plan d'affaires des futures, en particulier après l'annonce de la prolongation du TaRTAM ;
- Le nom de la SE sera EPEX Spot SE ; il sera prochainement annoncé au moment de l'immatriculation et est pour l'instant sous embargo ; le nom EPEX Derivatives devrait se substituer ultérieurement à celui d'EPD.

Un point est fait sur la gouvernance d'EPD et d'EPEX Spot en relation avec le Conseil de Powernext. Le Directeur général indique qu'en ce qui concerne les FEF, la gestion et les principales décisions appartiendront à EPD dont Powernext détiendra 20% et un siège au Conseil et que le « FEF handling Agreement » en cours de négociation devra préciser les points sur lesquels Powernext aura un droit de regard particulier. Dans ce cadre, le Conseil sera consulté et prendra les décisions qui lui incombent. D'une manière générale, les grandes questions concernant EPEX et EPD doivent être discutées au Conseil de Powernext afin que son management puisse suivre les lignes définies par le Conseil. Statutairement, les questions essentielles concernant EPEX Spot seront soumises à son AG où Powernext sera représentée. Il faut éviter un trop grand formalisme. EPEX Spot et EPD ont leurs propres instances et faire remonter tous leurs agendas au niveau du Conseil de Powernext pourrait entraîner un parallélisme côté EEX et, in fine, un blocage de ces sociétés.

6. Projet CWE

Mme Emeline SPIRE, responsable du projet, présente son avancement à l'aide de transparent. Au cours de la présentation, les points de discussion suivants sont relevés :

- Le flow-based n'est abandonné que pour le démarrage et devrait être simulé en parallèle du mécanisme des ATC (available transmission capacity) pour un passage en production au flow-based quelques mois après le démarrage de CWE;
- Le couplage avec EEX qui a admis des prix négatifs posent des problèmes d'harmonisation. Une étude devra être menée pour étendre les prix négatifs aux autres marchés. Dans l'attente, il est prévu de proratiser les volumes traités entre les vendeurs d'EEX à prix négatif et les vendeurs des autres marchés à zéro ;
- Sur le financement de CWE, il semble que les régulateurs soient réceptifs à l'idée que le couplage maximise le surplus social et que donc ses coûts doivent être intégrés dans le tarif.

Bundesnetz reste rétif à ce principe en dépit des pressions exercées par le ministère allemand. Les bourses doivent payer un quart chacun des dépenses communes aux bourses (système de market coupling et organisation autour de ce système) et un onzième des dépenses communes à tous les partenaires (coûts des consultants...). Elles devraient pouvoir, après accord des régulateurs locaux, refacturer ces coûts à leur GRT. En outre, pour Powernext, une question sur le mécanisme de financement à coût fixe ou variable se pose compte tenu de l'extension probable du couplage aux autres frontières ;

- L'articulation de CWE avec EMCC fait l'objet d'un examen actuellement. EMCC ajouterait 20 minutes au temps de fixage qui prendrait en tout 40 mn à partir de 12H00.

En conclusion de ces présentations et discussions, le Président a proposé que Powernext circule un dossier sur les projets Beethoven et CWE et que soit organisée pour les administrateurs qui le souhaitent une présentation plus détaillée permettant d'en communiquer les éléments principaux.

7. Questions diverses

▪ Calendrier des Conseils et AG

Après consultation des administrateurs sur leur disponibilité, le calendrier des prochains Conseils est arrêté comme suit :

Instance	Date	Heure
Conseil	31/10/08	10H00
Conseil	17/11/08	15H00
Conseil/AG	9/12/08	15H00

▪ Objectifs fixés pour la détermination des bonus du management de Powernext

Le Comité des rémunérations propose les objectifs de performance pour l'année 2008. Le Président demande au Conseil de valider ces propositions. Le Conseil accepte les propositions qui sont annexées à ce procès-verbal comme objectifs 2008.

▪ Art.138 du 3^{ème} paquet énergie

Un amendement posé sur cet article en cours de discussion exclut que des producteurs puissent être actionnaires de bourses d'énergie. Powernext a développé un contre-argumentaire et une proposition de rédaction qui se trouvent sur le serveur du Conseil et sur lesquels les administrateurs sont invités à communiquer leurs commentaires au Directeur général. Le Président indique que, d'après ses sources, cet amendement ne devrait pas passer mais il soutient l'initiative du management.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président a levé la séance à 17h00. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé, après lecture, par le Président et par un administrateur.

* *
*

L. Buerling


F. Hamandjian


ANNEXE AU PROCES VERBAL DU CONSEIL DU 4 SEPTEMBRE 07

Fixation des objectifs 2008 pour la rémunération variable 2008 du comité de direction

Cette note a pour but :

- De proposer des montants cibles pour les performances financières de la société en 2008,
- De formaliser l'ensemble des objectifs à la suite de la résolution du Conseil du 28/03/08.

Le tableau suivant rappelle les objectifs 2007, les compare au réalisé et propose, en fonction du budget 2008 validé par le Conseil de janvier, des objectifs 2008:

EN k€	2 007		2 008	
	objectifs	réalisé	budget	proposé
CA	13 358	14 177	15 040	15 100
EBITDA	3 912	3 293	4 668	4 600

Les objectifs pris en compte pour l'évaluation de la performance du management et en conséquence pour le calcul du bonus sont les suivants :

FINANCIER	OBJECTIF CA	(PERF%=réalisé/objectif)	15 100 k€	20%
-	OBJECTIF EBE	(PERF%=réalisé/objectif)	4 600 k€	20%
PROJETS	Commission Bancaire	30/09/2008	10%	
-	Projet Gaz	selon planning	10%	
-	Beethoven	selon planning	10%	
-	CWE	selon planning	10%	
-	OBJECTIF PROJET			40%
CONTINUITE D'EXPLOITATION	# MAX INCIDENTS		0	
	# MAX INCIDENTS		3	
	# MAX INCIDENTS		6	
	INCIDENTS (1)	(mesure=objectif/réalisé)	30	6%
	DISPONIBILITE DES SERVICES (2)	(mesure=Réalisé/objectif)	98,5%	14%
	OBJECTIF CONTINUE	pondération inc/dispo		20%
	TOTAL			100%

La performance maximum est limitée à 125%.

- (1) à l'exclusion des incidents externes à Powernext
- (2) ((nombre total d'heures où chaque marché est réellement ouvert)/nombre théorique d'heures + nbre de fixings réalisés à temps/nbre total théorique de fixings)
à l'exclusion des non-ouvertures pour une cause indépendante de Powernext